

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

SpotX Decol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280.2

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient

docusate sodique; 2-aminoéthanol

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

No. CAS 112-34-5

No. EINECS 203-961-6

Numéro 01-2119475104-44-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 10 < 25 %

Eye Irrit. 2 H319

2-aminoéthanol

No. CAS 141-43-5

No. EINECS 205-483-3

Numéro 02-2119486455-28-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 3 < 5 %

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1B H314

Acute Tox. 4 H332

Aquatic Chronic 3 H412

STOT SE 3 H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	STOT SE 3	H335	$\geq$ 5
ATE	orale	1.089	mg/kg
cATpE	dermale	1.100	mg/kg
cATpE	par inhalation,	1,5	mg/l
	Poussières/Brouillards		
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

docusate sodique

No. CAS 577-11-7

No. EINECS 209-406-4

Numéro 01-2119491296-29-XXXX

d'enregistrement

Concentration $\geq$ 1 < 3 %

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Autres ingrédients**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

*** SpotX Decol**

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

No. CAS	34590-94-8	No. EINECS	252-104-2
Numéro d'enregistrement	01-2119450011-60-XXXX		
Concentration	>= 10	< 25 %	[3]

Glycerol

No. CAS	56-81-5	No. EINECS	200-289-5
Numéro d'enregistrement	01-2119471987-18-XXXX		
Concentration	>= 10	< 25 %	[3]

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Équipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,6 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur jaunâtre

Odeur caractéristique

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

évaluation non déterminé

Limites des explosibilité

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

valeur pH

Valeur env. 11

ViscositéValeur env. 12 s
méthode DIN 53211 4 mm**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur env. 1,04 kg/l

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque non pertinent (liquide)

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE > 10.000 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces rat

DL50 5135 mg/kg

Glycerol

Espèces rat

DL50 12600 mg/kg

2-aminoéthanol

Substance de référence 2-aminoéthanol

Espèces rat

DL50 1089 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE > 10.000 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces lapin

DL50 9510 mg/kg

Glycerol

Espèces lapin

DL50 > 18700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE > 100 mg/l

Administration/Forme Vapeurs

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE > 20 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces rat

CL 50 60 mg/l

Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

évaluation irritant
Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif
Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**2-aminoéthanol**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)	
CL 50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
méthode	OCDE 203	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Espèces	perche arc-en-ciel	
CL 50	1300	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Glycerol

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	> 10000	mg/l

2-aminoéthanol

Substance de référence	2-aminoéthanol	
Espèces	carpe (Cyprinus carpio)	
CL 50	349	mg/l
Durée d'exposition	96 h	
Espèces	2-aminoéthanol	
	Oryzias latipes	

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

NOEC 1,2 mg/l

Durée d'exposition 30 d

Espèces 2-aminoéthanol

Oryzias latipes

LOEC 3,6 mg/l

Durée d'exposition 30 d

Toxicité pour les daphnies**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces Daphnia magna

CL 50 1919 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Espèces Daphnia magna

NOEC > 0,5 mg/l

Durée d'exposition 22 d

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Espèces Daphnia magna

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Espèces Daphnia magna

NOEC 112 mg/l

Durée d'exposition 14 d

Glycerol

Espèces Daphnia magna

CE50 > 10000 mg/l

Durée d'exposition 24 h

2-aminoéthanol

Substance de référence 2-aminoéthanol

Espèces Daphnia magna

CE50 65 mg/l

Durée d'exposition 48 h

2-aminoéthanol

Espèces Daphnia magna

NOEC 0,85 mg/l

Durée d'exposition 21 d

Toxicité pour les algues**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces Skeletonema costatum

CE50 6999 mg/l

Durée d'exposition 72 h

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Espèces Desmodesmus subspicatus

ErC50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

Glycerol

Espèces Microcystis aeruginosa

CE50 > 2900 mg/l

Durée d'exposition 48 h

2-aminoéthanol

Substance de référence 2-aminoéthanol

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

ErC50 2,5 mg/l

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

Durée d'exposition	72	h	
Espèces	2-aminoéthanol		
NOEC	1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	4168		mg/l
Durée d'exposition	18	h	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	boue activée		
CE 10	> 1995		mg/l
Durée d'exposition	30	min	
Source	Données de la littérature		

Glycerol

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

2-aminoéthanol

Substance de référence	2-aminoéthanol		
Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Valeur	75		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)		
méthode	OCDE 301 F		

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Valeur	89	à 93	%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	facilement dégradable		
méthode	OCDE 301 C		

Glycerol

évaluation	biodégradable		
------------	---------------	--	--

2-aminoéthanol

Substance de référence	2-aminoéthanol		
Valeur	> 90		%
Durée de l'essai	21	d	
évaluation	facilement dégradable		
méthode	OCDE 301 A		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque	Non pertinent		
----------	---------------	--	--

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

* SpotX Decol

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****Autres informations**

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

The HSNO Approval Number for this Group Standard is HSR002530.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 GGVSee: Gefahrgutverordnung See
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 CAS: Chemical Abstracts Service
 EAK: Europäischer Abfallkatalog
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 VOC: Volatile Organic Compound
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
 TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
 INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
 n.a.g.: nicht anders genannt
 MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

*** SpotX Decol**

Date de révision: 13.10.2023

8410007002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-211

Date d'impression 23.10.2025

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
DMEL: Derived minimal effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
PEC: Predicted environmental concentration
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EG: Europäische Gemeinschaft
EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
EU: European Union
HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)
ATE: Acute Toxicity Estimate
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.